

Les agents diplomatiques canadiens se sont très bien acquittés de leurs tâches, sans fanfare. En outre, ils ont aidé les citoyens d'autres pays.

Après que la plupart des étrangers eurent été évacués du Koweït, les ministres des affaires étrangères de l'Australie, du Royaume-Uni et des États-Unis ont tous remercié les fonctionnaires canadiens pour leurs efforts en faveur de leurs citoyens.

Chaque année, nos compatriotes effectuent 80 millions de voyages à l'extérieur du pays, soit pour des vacances, soit pour des raisons professionnelles. Les voyages à l'étranger sont devenus monnaie courante. Le monde extérieur semble beaucoup moins étranger qu'autrefois.

Il reste que, chaque fois qu'ils quittent leur pays, les Canadiens laissent derrière eux les systèmes sociaux, juridiques et politiques auxquels ils sont habitués. Ils laissent aussi derrière eux les nombreux droits que nous tenons pour acquis et qu'ailleurs, trop souvent, on ne connaît même pas.

À l'étranger, les règles peuvent être très différentes. Il en va de même des coutumes, des lois et des pratiques médicales. En outre, le voyageur s'expose constamment à toutes sortes de risques - maladie, décès, désastre naturel ou crise politique.

Des situations qui ne se produisent jamais ici peuvent être courantes à l'étranger, et des situations courantes ici peuvent aboutir à des crises là-bas.

Voilà la réalité avec laquelle doivent composer les agents consulaires du Ministère. Les services consulaires sont offerts dans plus de 100 missions à l'étranger, sur tous les continents, ainsi que par 52 consuls honoraires et 12 missions australiennes, avec lesquelles nous avons établi de précieux liens.

L'an dernier seulement, le ministère a fourni plus de 600 000 services ou réponses de nature consulaire. Il s'agissait notamment :

- de près de 3 000 demandes de renseignements sur la situation de Canadiens;
- de plus de 1 100 cas de décès de Canadiens à l'étranger;
- de plus de 600 cas de garde d'enfant;
- de 300 cas de rapatriement;